

\* \* \*

Outre les caractéristiques de l'institution et de son environnement, les méthodes d'octroi et de recouvrement adoptées sont également des facteurs de risques à considérer.

## **SECTION II - LES FACTEURS DE RISQUES PROPRES AU CREDIT**<sup>23</sup>

### **2.1 - LES MODALITES D'OCTROI D'UN MICROCREDIT**<sup>24</sup>

#### **2.1.1 - Les principes fondamentaux**

A l'instar de l'industrie bancaire traditionnelle, la politique d'octroi de crédits d'une IMF doit respecter certains principes fondamentaux afin de contenir au mieux le risque de défaillance de l'emprunteur.

##### **2.1.1.1 - La limitation des engagements**

Il incombe à la direction d'une IMF de fixer des plafonds de crédits. Ces derniers doivent être globaux (fixés au regard du risque de liquidité global de l'IMF, par secteurs d'activité, par zones géographiques, par groupe d'emprunteurs en cas de crédits solidaires ...) et individuels (fixés par bénéficiaire, par prêt, par agent de crédit, par agence ...).

##### **2.1.1.2 - La division des risques**

Les risques inhérents aux activités financées résultent étroitement de leur localisation géographique et de la conjoncture économique. Ainsi, l'IMF doit s'efforcer d'opérer une division économique et géographique des risques<sup>25</sup>. Ainsi, elle augmentera ses engagements avec les secteurs d'activité en expansion, et les réduira avec ceux en perte de vitesse<sup>26</sup> ou à risque (aléas économiques, naturels ...). Cette action de désengagement réactif est d'autant

---

<sup>22</sup> Un détail des principales caractéristiques d'un microcrédit par secteurs d'activités est présenté en annexes page 14.

<sup>23</sup> Une cartographie résumant ces facteurs de risques est présentée en annexes page 16.

<sup>24</sup> En annexes page 17 sont présentées des propositions de réduction du risque de crédit propres à la phase d'élaboration d'un produit de prêt, émanant de l'association CARE.

<sup>25</sup> Le fait de cibler un unique secteur économique présente toutefois certains avantages, en particulier l'acquisition d'une réelle expertise concernant le secteur financé et la simplification des méthodes et produits de crédit permettant une réduction des coûts.

<sup>26</sup> G. PETIT-DUTAILLIS (1981).

plus aisée en microfinance que les prêts sont généralement accordés sur des périodes courtes. A l'inverse, cette réactivité est d'autant plus importante en microfinance que les projets financés sont intrinsèquement fragiles et ainsi très exposés aux aléas.

Les quelques réglementations applicables au secteur de la microfinance dans les économies en développement définissent des ratios prudentiels propres à la division des risques, auxquelles les IMF agréées doivent se conformer.

Du fait qu'elles octroient par nature une multitude de prêts, les IMF affichent naturellement une bonne répartition des risques entre ces derniers. Toutefois, leur recouvrabilité étant souvent interdépendante, particulièrement en milieu rural, la réactivité de l'IMF à tout problème d'impayés est essentielle afin de pallier un effet « boule de neige ».

Les IMF dont le rayon d'action géographique est limité, au milieu rural en particulier, affichent une spécialisation contraire au principe de division des risques. En effet, en cas de sécheresse, de maladies affectant les plantations, ou de chute des cours des matières premières, les problèmes d'impayés peuvent survenir massivement sur les crédits agricoles et affecter ainsi la viabilité même de l'IMF.

### 2.1.1.3 - La pertinence de la durée d'octroi

Un investissement productif, réellement générateur de revenus, nécessite un prêt accordé sur une durée relativement longue, avec le risque de crédit associé à cette durée. Il en est de même pour les prêts agricoles, dont les flux de revenus issus de la vente des récoltes nécessitent l'immobilisation des fonds empruntés pendant plusieurs mois, avec les risques covariants<sup>27</sup> associés (maladies végétales, fluctuations des cours, risques climatiques). Les prêts de court terme (durée en deçà de douze mois), qui permettent essentiellement de financer un besoin en fonds de roulement, demeurent les plus répandus en microfinance du fait d'un risque de crédit plus maîtrisé.

---

<sup>27</sup> Applicables à l'ensemble des clients agricoles de la zone concernée - BOYE S., HADJENBERG J., POURSAT C. (2006).

#### 2.1.1.4 - Une politique tarifaire adaptée

Le taux d'intérêt est un composant essentiel du risque de crédit. En théorie, plus le coût du crédit est important, plus le risque de non remboursement l'est également. Or, afin de pallier leurs faibles taux de rentabilité, les IMF ont tendance à pratiquer des taux d'intérêt très élevés. La politique tarifaire de l'IMF doit être examinée de près par l'auditeur<sup>28</sup>, au regard notamment de celle de la concurrence, afin d'évaluer le degré d'exposition de l'institution au risque de crédit.

#### 2.1.1.5 - La pertinence du plan de remboursement

Le risque de non recouvrement d'un prêt repose également sur l'échéancier de son remboursement, qui doit être compatible avec les flux de revenus générés par l'activité financée : autant un prêt commercial autorise des remboursements réguliers et à prise d'effet rapide, autant un prêt agricole ne peut être remboursé qu'une fois la récolte effectuée et les matières vendues.

En outre, le plan de remboursement doit être adapté à l'objet du crédit. A titre d'exemple, un crédit à court terme ne peut théoriquement financer des investissements de production. En effet, les bénéfices dégagés par l'accroissement d'activité résultant de l'investissement ne pourront valablement honorer des remboursements sur une période courte.

Ainsi, la maîtrise du risque de crédit repose sur une juste adéquation entre ses caractéristiques (objet, montant, durée, échéancier de remboursement) et la nature des sécurités prises par l'IMF (simple pression sociale, groupe de crédit solidaire, épargne préalable, garanties matérielles ...).

### 2.1.2 - Une méthodologie d'octroi particulière

#### 2.1.2.1 - Caractéristiques communes

Une IMF peut octroyer ses crédits sous une forme individuelle ou solidaire (cf. définition en infra). Une combinaison de ces deux types de crédits est fréquemment opérée afin de limiter les risques de non recouvrement au vu des caractéristiques (valeurs, niveau de

---

<sup>28</sup> L'auditeur s'assure notamment du respect des dispositions légales applicables en termes d'usure.

développement, solidarité ...) et de l'environnement (rural ou urbain en particulier) des populations cibles.

Cependant, qu'il soit de type individuel ou solidaire, un microcrédit revêt généralement les caractéristiques suivantes :

- Il n'est que très rarement assorti d'une garantie réalisable. Les rares garanties obtenues ont une valeur principalement psychologique<sup>29</sup>.
- La décision d'octroi est essentiellement axée sur le profil de l'emprunteur : valeurs morales, volonté de rembourser, degré d'intégration dans sa communauté sociale.
- Il nécessite de ce fait une forte proximité avec l'emprunteur, en particulier concernant le suivi du prêt<sup>32</sup>.
- Il est de faible montant unitaire.
- Il est accordé sur une base progressive : le montant du premier prêt augmente dès lors que le remboursement des premières échéances a été régulièrement honoré.
- Il est accordé sur une période relativement courte, fréquemment inférieure à un an.
- Il est assorti d'un taux d'intérêt élevé (fréquemment supérieur à 3 % par mois) dans un souci de rentabilité.
- Il génère individuellement de faibles produits d'intérêt, conduisant les IMF à multiplier les octrois dans un souci de rentabilité.

#### 2.1.2.2 - Caractéristiques propres au crédit individuel

##### *2.1.2.2.1 - Particularités*

Inspiré de l'industrie bancaire classique, le microcrédit individuel, comme son nom l'indique, s'adresse à un emprunteur unique.

Ce type de crédit est tout particulièrement adapté à une clientèle urbaine, notamment pour les raisons suivantes :

- La population y est dense, favorisant un suivi de proximité.
- Les systèmes de solidarité y sont moins ancrés qu'en zone rurale.

---

<sup>29</sup> A des degrés différents selon le type de crédit octroyé (individuel ou solidaire).

- Le montant des prêts est généralement plus important qu'en zones rurales du fait d'un potentiel économique et d'un niveau de vie en principe supérieurs.

Il est fréquent qu'un crédit individuel, nécessitant un degré de confiance plus important qu'un crédit de type solidaire<sup>30</sup>, au regard de la faiblesse des garanties obtenues, ne soit accordé qu'après l'octroi préalable de crédits solidaires, régulièrement honorés.

Du fait de l'absence d'une pression sociale efficace, contrairement au crédit solidaire, les IMF ont recours à des garanties de remboursement de substitution. D'autre part, l'emprunteur individuel est sélectionné directement par l'IMF sur la base d'un dossier de crédit. En outre, un crédit individuel implique généralement une affectation exclusivement productive des fonds prêtés (fonds de roulement, investissements ...).

Concernant la constitution du dossier de prêt, l'agent de crédit doit apprécier autant la pertinence du projet à financer (rentabilité, pérennité ...) que la personnalité de l'emprunteur (valeurs morales, compétences ...). Il doit, de plus, étendre ses recherches au cercle familial de ce dernier (niveau de vie, endettement ...), généralement plus élargi dans les PED que dans nos économies occidentales.

Ainsi, le crédit individuel s'apparente de par sa méthode d'octroi à un crédit bancaire classique. Toutefois le risque de crédit y est plus important, à plusieurs égards.

#### *2.1.2.2.2 - Risques spécifiques*

Les facteurs de risque propres au microcrédit individuel reposent essentiellement sur la faiblesse des moyens concourant à la décision d'octroi : niveau des garanties, qualité de l'information et ampleur des investigations.

##### ◆ Faiblesse des garanties

Dans les PED, il est rare qu'un emprunteur soit apte à présenter des garanties réelles de solvabilité. La valeur des garanties éventuellement présentées (par l'emprunteur ou un garant), immobilières (terrain, habitation ...), ou mobilières (stocks de marchandises, bétail ...) doit être nuancée à deux niveaux. D'une part, il existe une forte probabilité de disparition des

---

<sup>30</sup> La notion de « crédit solidaire » est abordée à la section suivante.

garanties mobilières, par leur consommation ou leur revente notamment. D'autre part, les IMF implantées dans les PED sont fréquemment confrontées à l'inexistence de titres de propriété, en particulier sur les biens immobiliers, du fait de l'absence ou de l'inefficacité des registres de propriété ou de cadastres. Ainsi, les institutions sont fréquemment contraintes d'accepter des formes de garantie alternatives dépourvues de titre de propriété (biens ménagers notamment), et ce en l'absence de formalisme (absence d'enregistrements) en raison d'un rapport avantages/coûts peu profitable.

Dans ce contexte, certaines IMF soumettent à l'octroi d'un crédit, la constitution d'une épargne préalable. Ce mode de garantie s'avère relativement efficace et facile à mettre en œuvre.

Les IMF ont en outre recours à des formes de pression dissuasives, consistant notamment à ne plus accorder de nouveaux prêts aux débiteurs défaillants. Cette forme de coercition, également mise en œuvre dans nos économies, est plus opérante dans les PED dans la mesure où l'accès au crédit y est généralement vital. Toutefois, l'efficacité de cette forme de garantie indirecte est atténuée si le client a aisément accès aux services d'IMF concurrentes (en particulier en zones urbaines) du fait de l'absence quasi-systématique d'un fichier de centralisation des risques<sup>31</sup>, accessibles aux IMF implantées dans les PED.

En outre, bien qu'actuellement marginale, la micro-assurance constitue une forme de garantie complémentaire efficace, notamment par le paiement des échéances de remboursement résiduelles en cas de décès de l'emprunteur, via des systèmes de fonds de solidarité.

◆ Carence de l'information

Cette absence de centralisation de l'information<sup>32</sup> contraint les IMF des PED à recourir par elles-mêmes à des enquêtes de terrain, afin d'évaluer la solvabilité financière des clients : entretiens avec ces derniers et leur entourage proche, visite de l'exploitation ...

---

<sup>31</sup> A l'image du Service central des risques de la Banque de France. Une réflexion sur la mise en œuvre d'une organisation similaire en microfinance est actuellement en cours.

<sup>32</sup> Cette carence d'information est accentuée en ce qui concerne le niveau d'endettement de l'emprunteur parce qu'il n'est pas rare que ce dernier ait recours à des financements autres auprès de prêteurs informels (entourage, banquiers ambulants ...) qu'il est difficile, voire impossible, d'appréhender.

Les renseignements collectés ont généralement un caractère peu probant, d'une part au vu de la faiblesse des moyens humains et matériels dont disposent généralement les l'IMF et, d'autre part, en raison du manque de fiabilité des informations collectées. A titre d'exemple, du fait de l'absence fréquente de tenue de comptabilité, les agents de crédit sont amenés à déduire par eux-mêmes des explications de l'emprunteur, les états financiers et le niveau de trésorerie prévisionnels, avec les aléas d'appréciation que cela comporte.

◆ Faiblesse des investigations

Hormis le manque d'informations disponibles, le temps consacré à l'instruction d'un dossier de crédit est généralement fortement restreint, en raison du faible niveau de rentabilité du portefeuille de prêts. L'étude du projet économique financé peut ainsi se révéler succincte et de ce fait peu probante.

2.1.2.3 - Caractéristiques propres au crédit solidaire

*2.1.2.3.1 - Particularités*

Les modèles de crédit solidaire, instaurés afin de pallier les inadaptations du crédit de type individuel, sont inspirés de l'expérience de la Grameen Bank, implantée au Bangladesh depuis 1976, modèle de réussite du fait notamment de sa grande capacité à atteindre, avec un très bon taux de remboursement, une large part de la population la plus défavorisée<sup>33</sup>.

Ce type de crédit est tout particulièrement adapté à une clientèle rurale, dans la mesure où les systèmes de solidarité y sont plus forts qu'en zone urbaine (population d'implantation récente et disparate), à l'image notamment des caisses villageoises<sup>34</sup>.

Bien qu'il n'existe pas de modèle unique et immuable, le fonctionnement d'un système de crédit solidaire repose généralement sur les spécificités suivantes :

- Création de groupes d'emprunteurs, en nombre généralement restreint<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> Pour davantage d'informations, se référer au site internet : [www.grameenfoundation.org](http://www.grameenfoundation.org).

<sup>34</sup> Une caisse villageoise est une association d'épargne et de crédit à laquelle l'IMF accorde un capital initial, distribué par la caisse sous forme de crédits entre les membres, lesquels se portent collectivement garants du remboursement du capital prêté.

<sup>35</sup> Le nombre d'emprunteurs par groupe diverge selon les IMF. Bien qu'il soit fréquent que le nombre se situe entre 5 et 10 membres, certaines IMF s'appuient sur des groupes allant jusqu'à 50 membres.

- Forme de garantie : caution solidaire ou pression sociale au niveau du groupe d'emprunteurs. En cas de défaillance de l'un des membres du groupe, les autres membres sont tenus, sauf exceptions, solidairement et indéfiniment responsables du remboursement du solde du prêt. De plus, si l'un des membres n'honore pas ses engagements, c'est l'ensemble du groupe qui peut être exclu de l'accès au crédit<sup>36</sup>.
- Liberté d'utilisation du crédit (prêts non destinés uniquement à une activité productive).

#### *2.1.2.3.2 - Risques spécifiques*

Le risque réside dans la recherche de productivité et de sécurité au détriment des spécificités du contexte local : industrialisation des octrois de crédits sur la base de produits standardisés dans une logique de rentabilité et confiance illimitée dans le principe de « groupes solidaires ».

Ces défaillances peuvent se traduire comme suit :

- ◆ Solidarité fictive au sein du groupe d'emprunteurs

Le risque de solidarité fictive est pallié par l'instauration d'une procédure d'agrément rigoureuse des groupes d'emprunteurs, en dépit d'une logique de recherche de productivité effrénée, grâce à une bonne adaptation au contexte local, notamment en considérant les modes de solidarités et les leaderships des communautés.

- ◆ Crédit non adapté aux besoins du client

Un microcrédit peut ne pas être adapté aux attentes de l'emprunteur, concernant notamment son montant, son évolution et sa durée. Ce risque est pallié par une non-standardisation des microcrédits octroyés et par un renforcement de la relation avec le client.

---

<sup>36</sup> Certaines IMF adoptent une méthode plus coercitive : l'exclusion de l'accès au crédit pour l'ensemble du village suite à la négligence d'un groupe d'emprunteurs.



## **2.2 - LES MODALITES DE SUIVI D'UN MICROCREDIT**

Afin de contenir au mieux les risques de non recouvrement des crédits, la qualité de leur suivi est essentielle, en termes d'administration et de recouvrement, même s'ils sont octroyés sur des périodes relativement courtes.

### **2.2.1 - L'administration des crédits**

#### 2.2.1.1 - L'anticipation des impayés liés à la conjoncture

Il est prudent qu'une institution classe ses engagements par métiers ou secteurs d'activité afin d'anticiper les problèmes d'impayés inhérents (faillites, baisse des cours de matières premières, modifications substantielles des débouchés économiques ...).

#### 2.2.1.2 - L'actualisation de l'information

Une enquête approfondie préalablement à l'octroi d'un crédit n'est en principe nécessaire qu'au début d'une entrée en relations avec le client. Cependant, dans un contexte d'instabilité des marchés, bien souvent propre aux IMF implantées dans les PED, il peut s'avérer judicieux de revoir l'ensemble des points de cette enquête à l'occasion d'un renouvellement de prêt. Cette actualisation interviendra au minimum si des informations défavorables sont recueillies, ou lorsque le niveau d'endettement de l'emprunteur progresse brusquement, même si celui-ci honore par expérience ses engagements<sup>37</sup>.

Un aide-mémoire contenant les principales informations utiles à la constitution d'un dossier de crédit individuel est proposé en annexes<sup>38</sup>. L'auditeur peut s'y référer afin d'apprécier le contenu du dossier d'instruction des crédits de l'IMF auditée.

#### 2.2.1.3 - Le contrôle de l'affectation des fonds octroyés

En outre, la correcte affectation des fonds prêtés doit être contrôlée par les agents de crédit. En effet, il n'est pas rare en microfinance, du fait de la précarité des bénéficiaires, que les crédits servent d'autres intérêts (remboursement de dettes préexistantes, acquisition de

---

<sup>37</sup> G. PETIT-DUTAILLIS (1981).

<sup>38</sup> En pages 42 et suivantes.

matériels autres, satisfaction de besoins ménagers ...). Ce contrôle est d'importance dans la mesure où la viabilité du projet financé est en jeu, et indirectement le recouvrement des sommes prêtées. Cette règle vaut principalement pour les crédits à la production, qui ont pour objet de financer une vente future ou la création d'un bien, tout particulièrement dans le cadre d'un crédit individuel, du fait qu'un crédit solidaire est généralement caractérisé par une liberté d'utilisation des fonds prêtés (finalité non exclusivement économique).

#### 2.2.1.4 - Le contrôle du cumul des crédits

Une IMF doit également porter une attention particulière au fait que d'autres crédits peuvent avoir été contractés auprès d'intervenants, tant formels (banques, IMF ...) qu'informels (banquier ambulant, cercle amical et familial ...). Ces sources parallèles de financement peuvent être difficilement appréhendées du fait de leur caractère informel ou, si elles sont formelles, en raison de l'absence d'une centralisation de l'information. La probabilité de survenance d'un tel cas de figure est néanmoins significative, a fortiori dans des zones à forte concentration d'IMF, urbaines en particulier.

En dehors du contrôle de la capacité d'endettement de ses clients, l'IMF doit veiller, dans la limite de ses possibilités, à ce qu'une même marchandise ne fasse pas l'objet d'autres financements. Cette règle vaut principalement pour les crédits à la consommation, ayant pour finalité de financer des marchandises vendues ou à vendre.

### 2.2.2 - Le recouvrement des crédits

#### 2.2.2.1 - Caractéristiques communes

En microfinance, le remboursement des crédits est principalement motivé par le fait que les clients prévoient généralement une relation durable avec l'institution (assurance de crédits futurs, délais de financement rapides ...). Cette motivation de rembourser est renforcée par le rôle déterminant d'une très forte pression sociale, doublée d'une attitude des IMF très stricte à l'égard des impayés.

En l'absence d'une réponse sévère et immédiate de la part de l'IMF, les problèmes d'impayés peuvent devenir très vite incontrôlables, et ce beaucoup plus rapidement que dans le cas d'une banque commerciale. En effet, quand certains clients n'honorent pas leurs

engagements, cela peut inciter les autres membres de la communauté emprunteuse à en faire autant (effet « boule de neige »).

#### 2.2.2.2 - Caractéristiques propres au crédit solidaire

##### 2.2.2.2.1 - Résultats

Les systèmes de crédit solidaire conduisent fréquemment aux situations suivantes :

- Taux de remboursement très élevés, du fait :
  - o d'une sélection interne au groupe d'emprunteurs, membres d'une même communauté ;
  - o d'une pression sociale au sein du groupe d'emprunteurs, au regard de la solidarité liant les membres face aux engagements contractés, et du risque de rupture d'accès au crédit en cas d'incident de paiement.
  
- Coûts d'administration des crédits réduits, concernant :
  - o les coûts d'instruction, du fait de l'auto-sélection des emprunteurs ;
  - o les coûts de suivi, en raison de la réduction du nombre d'interlocuteurs et de transactions suite à la constitution de groupes d'emprunteurs.

##### 2.2.2.2.2 - Risques

La qualité d'un portefeuille de prêts solidaires repose sur une forte proximité avec la clientèle, afin de limiter les cas de solidarité fictive au sein des groupes d'emprunteurs et d'adapter les modes de remboursement à leurs attentes.

#### 2.2.2.3 - Caractéristiques propres au crédit individuel

##### 2.2.2.3.1 - Résultats

De par ses caractéristiques héritées de l'industrie bancaire, peu adaptées aux spécificités des populations cibles, le crédit individuel se différencie du crédit solidaire à deux principaux titres : des coûts de suivi supérieurs et un niveau de remboursement moindre.

*2.2.2.3.2 - Risques*

Parce que le recouvrement d'un crédit individuel est plus sensible que celui d'un crédit solidaire, en raison d'un niveau de garanties moindre, la qualité du suivi est cruciale. Les agents de crédits doivent en particulier veiller aux aspects suivants :

- Un contrôle de la bonne affectation des fonds prêtés. L'importance du temps nécessaire, en particulier en zones à faible densité de population, peut toutefois affecter la régularité et le sérieux du contrôle.
- Le suivi de la bonne marche du projet afin d'anticiper tout incident de remboursement. Ce contrôle nécessite des visites régulières, et par conséquent un coût en temps important. La fréquence des visites est d'autant plus restreint que la zone de couverture de l'IMF est importante.
- La réalisation des garanties en cas de non-paiement. Celle-ci est conditionnée par l'existence d'une réglementation coercitive, rare dans les PED (procédure judiciaire de recouvrement des garanties longue, coûteuse, et généralement inefficace). En principe, plus le délai écoulé entre la constitution d'une garantie et sa réalisation par l'IMF est important, plus le risque de non réalisation de cette garantie est élevé (disparition du bien gagé suite à une consommation ou une cession ...).